



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 26 février 2026	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 26 - votants : 32	L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le dix neuf février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. Daniel Archambault Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, ROSSI Angélique, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, STACCIOLI Gino. Absents excusés ayant donné procuration : BOF Monique (procuration à BEAU Jacky) CHABANIS Alexandre (procuration à GUERIN Patrick), SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à GONNET TABARDEL Françoise), LAURENT Jérôme (procuration à SALVI Corinne), LEBRETON Frédéric (procuration à MATTEI Martine), ORENES LERMA José (procuration à PUJUGUET Brigitte). Absents non excusés : TRIOMPHE Sylvain, PELOZUELO Christiane, LANDRAUD Maryline,
Délibération N° 2026-030	Votes : - Pour :32 - Contre :0 - Abstentions :0
Objet : Budget Primitif eau potable 2026	

Vu

- l'avis favorable de la commission finances en date du 10 février 2026,
- les propositions faites par Madame SALVI Vice-Présidente en charge des finances,

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2026 eau potable qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 1 350 021.88 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 302 282.86 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif 2026 du budget eau potable,

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

